

# LA GAZETTE OFFICIELLE

## DU TOURISME

Adour Presse Information

28 novembre 2007 - N° 1930

57<sup>e</sup> ANNÉE Publication hebdomadaire - 6 €

### ACTUALITÉ

#### QUEL AVENIR POUR LE TOURISME ASSOCIATIF À VOCATION SOCIALE ?

Lors des V<sup>e</sup> Rendez-vous de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) qui se sont déroulés les 13 et 14 septembre 2007 au Croisic, son président **François Soulage** a présenté les nouveaux défis du tourisme associatif à vocation sociale et réclamé une vraie politique sociale de départ en vacances afin que toutes les catégories sociales puissent en bénéficier, notamment grâce aux chèques-vacances.

Le tourisme associatif, qui favorise le brassage social et joue un rôle essentiel d'aménageur du territoire, est connu pour proposer des vacances de qualité à tous les publics (familles, enfants, jeunes, sportifs, seniors, personnes handicapées) avec une attention particulière aux personnes à faibles revenus. Il est insuffisamment reconnu pour son rôle prépondérant dans le développement local. Pourtant, ce sont bien ses centres de vacances implantés dans toute la France qui offrent des solutions de développement à de nombreuses collectivités locales. L'apport d'activité touristique a un impact économique essentiel dans les zones rurales et d'économie fragilisée car elle maintient des services publics et des emplois. Les structures de vacances du secteur associatif mettent également à disposition de la collectivité locale leurs équipements de loisirs ainsi que des hébergements et des services.

En tant qu'acteur du développement durable, le tourisme associatif a besoin d'un partenariat efficace avec l'État dans deux domaines complémentaires. D'une part le soutien de la demande, car malgré ses prix très serrés, le tourisme associatif n'est pas accessible à certains publics. D'où la nécessité de soutenir le « pouvoir d'achat vacances » des plus défavorisés en accroissant les moyens des CAF, de la Bourse Solidarité Vacances, de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

D'autre part le soutien de l'offre. Le plan patrimoine institué par les pouvoirs publics et destiné à rénover les équipements du tourisme associatif n'a pas été reconduit depuis 2006. Les structures associatives vont devoir financer l'intégralité des travaux indispensables sur leurs propres fonds, ce qui va mécaniquement les obliger à augmenter leurs tarifs et les vacanciers les moins aisés, notamment les classes moyennes, vont en pâtir.

« Une politique sociale du tourisme permettrait de maintenir des établissements ouverts à l'année et de développer la fréquentation de zones touristiques moins prisées, souligne François Soulage. Le rétablissement du plan patrimoine est indispensable pour sauvegarder la dimension sociale du tourisme associatif et éviter de nouvelles exclusions à cause de l'augmentation des prix. » ■

### SOMMAIRE

#### V<sup>e</sup> Rendez-vous de l'UNAT au Croisic Tourisme et développement durable

- **Intervention de François Soulage, président de l'UNAT**..... 2  
Mettre en place une véritable politique sociale du tourisme
- **Intervention de Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme**..... 4
- **Faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous**..... 6  
Les régions deviennent un partenaire essentiel du tourisme associatif à vocation sociale
- **Littoral : quelle place pour le tourisme associatif ?**..... 10  
Le littoral et les zones à forte attractivité subissent une pression foncière qui constitue un défi majeur pour l'immobilier du tourisme associatif à vocation sociale
- **Tourisme et développement durable** ..... 12  
Le tourisme doit s'impliquer dans la démarche de réduction des gaz à effet de serre
- **ANCV : un partenariat pérenne dans un cadre rénové**..... 15  
Le régime des aides accordées par l'ANCV au secteur du tourisme associatif à vocation sociale va être refondu et s'intégrer dans une logique de missions accomplies pour le compte de l'État
- **Le tourisme associatif, une réalité économique et sociale** ..... 16

#### Éco-initiatives et partenariat à l'honneur au Croisic

##### Les prix du Forum de l'innovation 2007

– Domaine de Crénihuel (LVT), UNAT Bretagne, Silfiac (Morbihan) : premier éco-village de vacances.

– Culture et liberté Moselle, UNAT Lorraine, Metz (Moselle) : élaboration d'une charte d'éco-citoyen avec ses applications pratiques pour les classes de découverte.

– MFR La Roche du trésor (Ethic Étapes), UNAT Franche-Comté, Pierrefontaine-les-Varans (Doubs) : création, en relation avec la commune, d'un réseau chaleur bois énergie qui alimente l'équipement touristique, des bâtiments communaux, des logements sociaux, du locatif privé et des maisons individuelles.

##### Convention de partenariat avec la FFTST

L'UNAT a signé, pendant les Rendez-vous du Croisic, une convention avec la Fédération française des techniciens et scientifiques du tourisme (FFTST) présidée par Annette Masson. L'objectif est de permettre aux enseignants des formations tourisme de mieux connaître le secteur du tourisme associatif et de l'intégrer dans leurs programmes. Le secteur du tourisme associatif, qui fournit un travail permanent ou saisonnier à près de 50 000 personnes et génère entre 12 000 et 13 000 ETP, représente une offre comparable à celle des résidences de tourisme. Mais le poids et les spécificités de ce secteur ne sont que très peu abordés dans les formations tourisme.

#### Dans ce numéro de *La Gazette Officielle du Tourisme* :

- L. Basdevant
- Ch. Bouyer
- Ch. Bujeaud
- A. Chapaveire
- L. Chatel
- J. Chauvin
- L. Greffeuille
- Ph. Kaspi
- M. Lejeune
- Ch. Lucas
- J-P Martinetti
- J-M Mignon
- N. Parent
- G. Pennequin
- F. Soulage
- P. Soulard
- ADT Alpes-de-Haute-Provence
- ANCV
- Angers
- ARF
- DIACT
- Le Croisic
- Ligue de l'Enseignement
- Mountain Riders
- ODIR France
- PACA
- Pays de la Loire
- Poitou-Charentes
- UNAT
- Valvfv

## Intervention de François Soulage, président de l'UNAT

Monsieur le Ministre,

C'est un grand honneur de vous accueillir parmi nous aujourd'hui. Ce déplacement, qui est l'un des premiers que vous effectuez dans notre secteur, sera l'occasion pour nous de vous redire dans quel contexte le tourisme associatif à vocation sociale travaille aujourd'hui et quels sont les enjeux de ce que nous appelons une politique sociale du tourisme.

Le contexte, vous le connaissez sûrement, c'est le fait que, encore maintenant, près de 40 % des Français ne partent pas en vacances. C'est aussi le fait que le tourisme associatif à vocation sociale, largement représenté ici à travers les organisateurs de séjours d'enfants, de vacances de jeunes, de villages de vacances pour les familles, d'organiseurs de voyages (en particulier de voyages scolaires), est dans une situation délicate car ces organisations occupent deux positions qu'elles doivent tenir en même temps : être des acteurs d'une politique sociale du tourisme et être des entreprises compétitives.

Notre vocation est double. Nous avons le souci d'accueillir dans nos installations et dans nos centres de vacances toutes les catégories de la population. Mais nous savons que certaines d'entre elles ne peuvent, aujourd'hui, fournir l'effort financier nécessaire pour accéder à nos produits. Nous savons aussi que par notre présence sur le terrain, nous jouons un rôle qui dépasse largement celui d'accueil des vacanciers, des enfants, des classes de découverte, des jeunes en stage, etc. Nous avons, par nos installations actuelles, une dimension de développement durable, d'aménagement du territoire, de maintien de l'emploi. Or, cette dimension n'est pas reconnue aujourd'hui alors que de nombreux rapports ont mis en évidence cette réalité. Elle est, en partie, l'objet de ces Rendez-vous. Rappelons que notre secteur repré-

sente 250 000 lits, 12 000 ETP et environ 60 000 saisonniers.

Je voudrais vous redire, Monsieur le Ministre, que nous ne souhaitons pas, nous ne voulons pas que ceux qui organisent des vacances d'enfants, ceux qui accueillent des jeunes, des familles, soient cantonnés dans une activité d'accueil pour les plus défavorisés.

Votre prédécesseur, Monsieur Léon Bertrand, tenait à notre égard une position claire : il nous a toujours dit : « Vous êtes les acteurs du brassage social ! » Nous souhaiterions, sur ce point, vous voir réaffirmer cette fonction, cette vocation et les moyens qui vont avec, ce qui nous a cruellement manqué ces dernières années. Pour cela, il nous faut aujourd'hui retrouver les voies d'un développement harmonieux de nos entreprises et les possibilités de mener une vraie politique sociale et, de voir reconnaître notre professionnalisme. Cela passe par l'existence d'une politique sociale du tourisme qui repose sur trois éléments : une meilleure solvabilisation de la demande, un soutien de l'offre, une politique d'aide aux plus défavorisés.

### Une meilleure solvabilisation de la demande

Cette politique de soutien de la demande, qui pourrait parfaitement s'inscrire en complément de ce que le Gouvernement a déjà fait dans le domaine de l'emploi à travers les mesures récemment votées au Parlement pour soutenir la demande, devrait faire en sorte que les Français, qui sont l'essentiel de la clientèle touristique – 83 % des vacanciers et des touristes sont des Français – puissent partir en congés. Ce qui veut dire donner du pouvoir d'achat à ceux qui n'en ont pas. À la différence près que pour ces populations, les réductions d'impôt n'ont aucun sens puisqu'ils n'en paient



pas ou peu. Cela veut dire que l'on redonnerait aux Caisses d'allocations familiales, à la Bourse Solidarité Vacances, à l'Agence nationale pour les chèques-vacances des moyens qu'elles n'ont pas aujourd'hui. Je ne détaillerai pas, nous aurons l'occasion d'en reparler dans d'autres contextes, je l'espère. Mais cette politique de soutien à la demande nous paraît aujourd'hui essentielle pour développer la production d'un service qui, après tout, est autant créateur d'emplois que le service à la personne que M. Jean-Louis Boorlo a mis au point lorsqu'il était ministre de la Solidarité.

### Un soutien de l'offre

Cette politique de soutien de la demande doit s'adosser à une politique de l'offre. En effet, nous vous redisons combien nous sommes soucieux de voir nos prix rendre nos installations accessibles au plus grand nombre, y compris à ceux qui ne bénéficient ni du chèque-vacances, ni d'une aide de leur comité d'entreprise, ni de bons vacances de la CAF, etc. Un rappel : 50 % de nos installations sont propriété publique, le reste étant propriété de comités d'entreprise ou d'associations et non d'investisseurs financiers. Nous avons, depuis de longues années, une politique de soutien à l'offre à travers le plan patrimoine devenu le plan de consolidation des installations touristiques. Ce dispositif mis en place par l'État n'a

pas été renouvelé. Or, en son absence, nous serons amenés, au fur et à mesure des rénovations, à augmenter sérieusement nos prix. Cette politique de l'offre doit faire l'objet d'une longue réflexion pouvant déboucher, nous le souhaitons, sur un retour vers un nouveau plan de consolidation. Nous voudrions rappeler que c'est le tourisme associatif, dans les années soixante à soixante-dix, qui a permis la démocratisation du tourisme, qui en a fait une activité de consommation de masse, alors qu'il était réservé à une minorité.

Je pense que le tourisme associatif a montré l'exemple depuis fort longtemps. C'est lui qui a inventé bon nombre de produits aujourd'hui mis en œuvre par de grands opérateurs du tourisme commercial. C'est dans le tourisme associatif que la demi-pension a été inventée; c'est dans le tourisme associatif que le concept d'animation dans les villages de vacances a été inventé. C'est dans le tourisme social que, selon les mots de Jean Viard, nous avons libéré la femme en lui permettant de mener, pendant ses vacances, une vie différente de celle qu'elle mène au cours de l'année. Pour affirmer que nous montrons l'exemple, je voudrais rappeler qu'au mois de juin, dans un classement publié par *Que Choisir*, les trois premiers en matière de rapport qualité-prix étaient trois associations et toutes trois utilisaient, bien sûr, notre label de qualité Loisirs de France.

C'est le tourisme associatif qui accueille la quasi-totalité des centres de vacances pour enfants, classes de découverte, de nature. Il est le seul à offrir des structures d'hébergement adaptées aux jeunes qui voyagent en groupe.

Monsieur le Ministre, nous ne demandons pas l'aumône. Nous sommes des professionnels et comme tous les professionnels du secteur du tourisme, nous espérons pouvoir bénéficier, pour cette activité hautement consommatrice de capitaux, des mêmes moyens que ceux dont disposent aujourd'hui nos collègues qui construisent Center Parcs, le Club Méditerranée lorsqu'il s'ins-

talle en Charente, etc. Or les fonds publics mis à notre disposition sont ridiculement faibles par rapport à ceux attribués à des opérateurs du secteur commercial. Il nous semble que nous sommes tout autant producteurs de richesses que bien d'autres. Nous ne réclamons pas plus d'argent que nos autres partenaires. J'observe que le coût pour les finances de l'État de la défiscalisation des résidences de tourisme, évalué dans le budget 2007 à 20 M€, a été, en nombre de lits identique, très supérieur à celui du plan de consolidation. Le développement par ces mêmes résidences de véritables déserts touristiques est en marche. Nous demandons que l'impact économique et social du tourisme social puisse être clairement reconnu.

### L'aide aux plus défavorisés

L'aide aux plus défavorisés concerne celles de nos associations qui aident les familles à partir en vacances, qui leur permettent de mettre en œuvre un projet et les prennent en charge, en étroite collaboration avec nos villages de vacances et centres de jeunes. L'aide de l'ANCV est précieuse, mais elle ne peut suffire. C'est un chantier à ouvrir. Elle concerne aussi les seniors qui ne partent pas. Le programme initié par l'UNAT est maintenant pris en charge par l'ANCV. Il doit se développer.

### Quelques autres chantiers

Les chantiers en cours sont nombreux. Mais j'aimerais vous en citer encore quelques-uns. À côté du plan de consolidation et du développement d'un programme de tourisme pour les seniors, nous avons, tous ensemble dans le secteur du tourisme, la question du calendrier scolaire. Monsieur le Président Sarkozy ayant mis en évidence le fait que, peut-être, il faudrait changer quelque chose dans les rythmes

scolaires, il conviendrait sûrement de s'y intéresser.

Par ailleurs, un vrai problème se pose, et vous le savez, avec la destination « montagne ». Nous sommes très fortement implantés dans cette destination et c'est ici que le concept de tourisme durable, de tourisme de développement durable doit se concrétiser si l'on désire rétablir une activité économique plus régulière tout en préservant l'environnement, le maintien des populations rurales et la capacité de rentabiliser les capitaux extrêmement lourds qui ont été investis. Je pense qu'il y a une vraie complémentarité à établir entre le plan Qualité France, dans lequel nous nous impliquons, mais qui coûte cher, le développement durable et notre démarche Loisirs de France. J'ajouterai le secteur du tourisme des jeunes qui est, pour demain, un élément de dynamisation et de promotion trop négligé. Tout cela nous fait insister sur le nécessaire déclassement administratif des activités de tourisme et de loisirs éducatifs : jeunesse et sports, éducation nationale, tourisme, aménagement du territoire, etc.

J'aimerais enfin vous parler du problème du handicap. Je sais que vous y êtes sensible et que vous allez visiter des installations qui accueillent des handicapés. Sachez Monsieur le Ministre que, suite à la loi de 2005, nous devons supporter des coûts extrêmement importants pour mettre en conformité nos installations. Or, nous souhaitons très fortement pouvoir nous investir beaucoup plus dans l'accueil des populations handicapées, car ce sont des populations largement exclues du droit aux vacances. Une aide publique nous sera nécessaire pour mettre nos installations aux normes sans en faire, pour autant, des ghettos.

Nous ne pouvons pas porter seuls cette politique sociale du tourisme; nous ne pouvons pas mener seuls une vraie politique de brassage social. Nous vous apportons notre savoir-faire, nous vous apportons notre passé et notre présent, nous espérons pouvoir construire avec vous notre avenir. ■

## Intervention de Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de participer, à votre invitation, aux V<sup>e</sup> Rendez-vous de l'UNAT, placés cette année sous le signe du développement durable.

C'est notre première rencontre et certainement pas la dernière. Vous avez des attentes à l'égard de l'État. Mon ambition pour votre secteur est tout aussi forte : les Français auront besoin, demain comme hier, d'un tourisme associatif à vocation sociale, puissant, moderne et performant.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié votre discours offensif et direct. Votre militantisme, vos convictions sont à l'image de votre secteur. Je sais que vous êtes aussi soucieux de sa capacité à répondre aux évolutions du tourisme français et de sa rentabilité. C'est cet ensemble que nous devons appréhender dans un esprit de partenariat.

Permettez-moi de vous répondre, moi aussi, très directement. Jacques Attali évoque, dans son dernier ouvrage, le fait que l'industrie des loisirs sera – si ce n'est déjà le cas – la première industrie mondiale. La « loisirisation » de la société est une pendante sociologique majeure ; 88 % des Français jugent importante la place des loisirs dans la société.

Vous m'avez décrit des associations fières de leurs réalisations et de leurs principes, mais également préoccupées de leurs orientations futures et de leur positionnement. C'est parfaitement légitime et je vous comprends. Mais j'ai cru aussi déceler une approche antagonique de l'économique et du social. Or l'un ne va pas sans l'autre et c'est toute la logique du rattachement au ministère de l'Économie, des

Finances et de l'Emploi de l'action ministérielle en faveur du tourisme. Ce rattachement constitue une véritable opportunité pour le secteur du tourisme.

Mesdames et Messieurs, je sais que les années qui viennent de s'écouler n'ont pas été faciles pour vous. Le tourisme social que je préfère appeler « vacances pour tous » a connu une transformation importante et un certain nombre de difficultés.

Transformation, lorsque vous constatez que les villages de vacances attirent moins la clientèle traditionnelle et ne parviennent pas à capter une clientèle nouvelle. Transformation qui vous a contraints à rehausser vos tarifs, rendant un peu plus difficile l'accès aux vacances des plus défavorisés.

Difficulté, lorsque l'ANCV réduit ses aides aux investissements ou peine à honorer ses engagements. Difficulté aussi, lorsque l'État diffère le financement de certains de ses engagements contractuels à l'égard des collectivités territoriales. Difficulté aussi, lorsqu'il vous faut mettre aux normes de sécurité les équipements collectifs, avec les dépenses que cela entraîne.

Et il y a également les mutations que vous avez souhaitées. Vous avez décidé, et je vous en félicite, une nette orientation de votre action vers le tourisme durable et solidaire. Je pense, par exemple, au label Chouette nature de Cap France, à l'action d'Ethic Étapes, de la Ligue de l'Enseignement et des VVF. Je pense aussi au rôle joué par l'UNAT dans le lancement et l'organisation de forums internationaux du tourisme solidaire dont le dernier, au Mexique, a connu un grand succès. Ne nous voilons pas la face. Le tourisme est l'un des premiers postes contributeurs de pollution et de consom-

mation d'énergie. Mais il est également – et c'est un point crucial – un des premiers postes créateurs de richesses. La France, en tant que pays leader du tourisme, se doit d'être précurseur en termes de tourisme social et durable.

Vous avez aussi développé une politique de qualité de l'accueil autour de Loisirs de France. Parce que cette politique est essentielle pour votre avenir, j'espère que nous pourrons régler bientôt les conditions de votre accès à la marque Qualité Tourisme qui butte encore sur le financement d'audits externes indépendants.

Mais au-delà de ces mutations, je vois un certain nombre de constantes dans votre action. Vous restez des centres de progrès social. Vous rappelez, Monsieur le Président, votre rôle dans la promotion du tourisme de masse. Le tourisme ne doit être ni un révélateur ni un amplificateur d'inégalité. Notre objectif est bien de faire du tourisme un réducteur d'inégalité. Je voudrais aussi rendre hommage à votre action en faveur du départ en vacances des personnes âgées. Vous avez lancé, en 2004, le programme « Vacances des seniors » dont l'originalité est de lier une préoccupation sociale au souci économique de développer les infrastructures touristiques hors saison. Voici encore une illustration du lien entre l'économique et le social. Si l'ANCV a maintenant repris le programme pour le faire fructifier, sous le nom de « Seniors en vacances », c'est aussi, à ma demande, pour lui donner une ampleur à la hauteur de l'enjeu. Je souhaite promouvoir un vaste programme qui touche 500 000 personnes en trois ans, associant les différentes familles du tourisme dans un même élan pour donner un surcroît de pouvoir d'achat aux seniors et un surcroît d'activité aux structures d'hébergement. J'irai



## Faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous

**La cinquième édition des Rendez-vous de l'UNAT a eu lieu au Croisic les 13 et 14 septembre 2007 avec le soutien de la Région Pays de la Loire. Tourisme et développement durable, accès aux vacances pour tous et financement de la rénovation des équipements associatifs étaient au programme de ces Rendez-vous qui ont attiré 300 participants venus de toute la France, de Belgique, du Québec et du Mexique.**

Les Rendez-vous de l'UNAT permettent, tous les deux ans, de réunir les acteurs du tourisme à vocation sociale (associations, mutuelles, coopératives à but non lucratif, membres de l'UNAT), leurs partenaires, des élus, des responsables du tourisme national et régional, des experts et des financiers, le Bureau international du tourisme social, des représentants étrangers du tourisme social, pour un temps fort d'échanges et de réflexion sur les problèmes d'avenir du secteur.

### Politique sociale du tourisme : les régions s'impliquent

« Depuis les lois de décentralisation de 1982 qui ont donné aux régions des compétences historiques en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, celles-ci ont mené des politiques en faveur du développement et de la promotion de l'économie du tourisme et des loisirs, notamment à travers l'action des comités régionaux du tourisme (CRT), rappelle **André Chapaveire**, président de la commission tourisme de l'Association des Régions de France (ARF). La loi de 1987 renforce ces dispositions en confiant aux régions la réalisation des schémas régionaux de développement touristique, tandis que la loi sur la démocratie de proximité de 2002 leur confère une véritable compétence pour la coordination des initiatives publiques et privées en matière de politique touristique.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a élargi les compétences des régions en la matière.

Vous ne serez donc pas surpris que l'effort des régions dans le domaine du tourisme et, notamment du tourisme associatif à vocation sociale, soit considérable. Il ne s'agit pas seulement pour les régions d'être des partenaires des organismes touristiques dans les opérations d'aménagement du territoire, mais de prendre en compte le potentiel de développement économique que représente le tourisme pour les décennies à venir.

La première préoccupation des régions est la structuration et la professionnalisation du secteur touristique. Nous ne devons pas perdre de vue le double objectif de cette professionnalisation qui est la fois la création et le maintien de l'emploi sur les territoires. Il s'agit de préserver deux millions d'emplois non délocalisables et de mettre en place un accueil de qualité capable de satisfaire l'ensemble des demandes d'hébergement, de restauration, de loisirs, d'accessibilité de citoyens de plus en plus exigeants.

C'est là que les collectivités locales sont des partenaires incontournables du tourisme associatif à vocation sociale, bien plus que l'État dont le désengagement laisse le secteur très inquiet. Nous avons d'ailleurs interpellé le Premier ministre, l'an dernier, sur l'absence de volet tourisme dans les contrats de projets avec les régions. Ils s'agissait pourtant d'un thème trans-

versal ayant des répercussions sur l'aménagement, le développement durable des territoires, l'économie, l'éducation, la culture, les transports, la formation, l'agriculture. Il est inquiétant qu'un secteur qui représente 2 millions d'emplois, 200 000 entreprises et 7 % du PIB national n'ait suscité au sein du Gouvernement qu'un simple secrétariat d'État. Ce n'est pas la vision qu'ont les régions du développement touristique de notre pays. Nous finançons, aux côtés d'autres collectivités, la formation des acteurs, les infrastructures de transport, le soutien aux associations et la création d'observatoires régionaux afin d'évaluer les résultats de nos politiques. Nous participons plus que l'État à la rénovation des équipements de tourisme à vocation sociale et à la modernisation de l'industrie d'hébergement. Nous investissons dans le tourisme durable, nous aidons les entreprises en difficulté. Nous développons le secteur de l'économie sociale et solidaire où d'importants gisements d'emplois ont été recensés. Nous travaillons sur l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, l'insertion dans l'environnement, la surveillance des équipements, l'animation.

Le tourisme à vocation sociale est aujourd'hui en crise et l'État semble s'en désintéresser. Les présidents de régions et leurs vice-présidents au tourisme, sensibles au développement des ressources locales, continueront à abonder les budgets des CRT et à impulser l'installation de projets touristiques à vocation sociale sur leurs terri-

toires. Il est difficile aujourd'hui de calculer l'enveloppe régionale globale destinée à financer directement ou indirectement le tourisme. Mais l'effort budgétaire sur 2008 devrait se situer, toutes régions confondues, entre 500 et 700 millions d'euros, chiffres en augmentation constante depuis 2004.

La commission tourisme de l'Association des Régions de France, en collaboration avec la Fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT), fait remonter les expérimentations dans le secteur du tourisme associatif à vocation sociale. Le problème majeur est celui des moyens disponibles. En Auvergne, certains villages de vacances du tourisme associatif à vocation sociale, construits dans les années soixante-dix, sont menacés de fermeture car ils ne sont plus aux normes. Les régions vont donc devoir trouver des sommes considérables pour financer ces investissements.

**L'Assemblée des Régions de France va préparer un livre blanc du tourisme.** Nous souhaitons associer l'UNAT à cette réflexion pour examiner la manière dont les régions vont pouvoir mettre en place une politique du tourisme à vocation sociale. »

### PACA: une destination tous publics

« L'un des quatre axes stratégiques du schéma régional de développement touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, adopté en mars 2006, vise à ce que notre région soit une destination pour tous, précise **Laurent Greffeuille**, responsable du service tourisme au conseil régional.

Le programme régional en faveur du tourisme social est une approche vis-à-vis des publics défavorisés visant à encourager le départ en vacances, en partenariat avec les services concernant la solidarité. Nous soutenons, par exemple, le départ en classes de

découverte en automne pour contribuer à l'occupation des établissements du tourisme associatif à vocation sociale.

Pour bénéficier des aides de la Région, les porteurs de projets doivent s'inscrire dans une démarche qualité et aller vers la labellisation Tourisme & Handicap. En ce qui concerne les hébergements collectifs, la Région apporte une aide aux investissements pour améliorer l'accessibilité des clientèles handicapées et la gestion environnementale (assainissement, économies d'énergie, tri sélectif...) et plus généralement une aide à la mise aux normes.

La Région a une volonté de démarche prospective avec la profession pour déterminer les points sur lesquels elle pourrait avoir un effet de levier. C'est pourquoi nous réalisons actuellement un état des lieux sur les hébergements du tourisme social (équipements, gestion, produits, marketing, clientèles).

La Région collabore depuis longtemps avec l'UNAT régionale pour accompagner la structuration de l'offre. Actuellement, nous travaillons sur la professionnalisation de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air, des meublés de tourisme, des hébergements collectifs du tourisme social. Nous avons défini des thématiques : la qualification de l'offre sous l'angle de la qualité et du label Tourisme & Handicap ; la gestion environnementale ; les TIC sous l'angle de la commercialisation ; la gestion des ressources humaines.

Notre contrat développement tourisme et handicap a une approche globale de l'offre et de la sensibi-

lisation des porteurs de projets en partenariat avec les comités départementaux du tourisme et les socioprofessionnels. Nous avons mis en place une aide au conseil pour les porteurs de projets. Nous allons réaliser un film de sensibilisation et un guide de conseils pratiques pour les réceptifs. »

### Poitou-Charentes : un éventail d'actions

« Les actions en faveur du tourisme associatif à vocation sociale à travers le tourisme pour tous constituent l'une des priorités du schéma régional de développement touristique 2005-2010, explique **Christian Lucas**, directeur adjoint au comité régional du tourisme Poitou-Charentes. Le schéma précise que le droit aux vacances et aux loisirs est un droit fondamental en région Poitou-Charentes. L'accès aux vacances pour ceux qui en sont exclus nécessite des réponses adaptées aux différents publics avec le souci d'éviter de concevoir un produit différencié à l'égard des publics aidés afin de veiller à la mixité, en intégrant les handicaps à l'intérieur de tous les dispositifs. Les publics aidés sont les personnes en situation de handicap, les familles et les jeunes en difficulté, les seniors et les aidants.

Dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'accessibilité à l'eau pour les personnes en situation de handicap, destiné aux porteurs de projets et aux collectivités locales, nous avons équipé une vingtaine de plages (Audioplage, Tiralos) en finançant à 50 % l'investisse-

#### Une démarche d'observation

En 2003, l'Observatoire national du tourisme et l'UNAT ont mis en place un dispositif national d'observation des hébergements du tourisme associatif à vocation sociale. À ce jour, plus de quinze régions observent le secteur. « La difficulté est de faire remonter les informations régulièrement, explique **Jean-Marc Mignon**, délégué général de l'UNAT. Par ailleurs, nous ne sommes pas parvenus, du fait de l'approche différente des régions en matière d'observation, à un chiffre consolidé de l'activité du secteur associatif. »

ment plafonné à 60 000 €. Nous allons développer le même type de dispositif dans les musées.

En matière d'aide au départ en vacances des non partants, nous avons mis en place des dispositifs complémentaires pour les moins de quinze ans, les jeunes toute l'année, les familles en haute saison estivale, les seniors avant et après saison, les aidants pendant les vacances. Ces dispositifs contribuent à développer le tourisme toute l'année et touchent tous les types de population.

Les familles bénéficient d'un dispositif avec Vacances Ouvertes (700 départs en 2005, 1 000 en 2006, 1 000 en 2007) comportant un travail avec les structures sociales d'accueil des familles ; une journée de réflexion et de sensibilisation annuelle sur les publics fragiles pour les hébergeurs et les structures sociales ; un accueil dans tous les lieux géographiques et tous les types d'hébergement selon le projet des familles. L'aide régionale de 100 000 € comprend le dispositif Vacances Ouvertes pour les familles, l'action jeunes et une étude sur l'aide aux aidants. (Un autre dispositif permet de contribuer au financement de Vacances et Familles (20 000 €) qui s'est structuré en union régionale en 2006, en soutenant le travail de bénévoles sur de petits hébergements, plutôt en zone rurale. En 2007, 85 familles ont bénéficié de ce programme et nous avons participé au financement d'un emploi tremplin associatif.

Le dispositif jeunes Vacances en autonomie avec Vacances Ouvertes a permis le départ de 300 jeunes en 2005, 400 en 2006 et 400 en 2007, originaires de zones urbaines et rurales.

Le dispositif seniors UNAT en convention avec Loisirs et Tourisme Poitou-Charentes a permis d'atteindre 250 départs en 2007 sur un hébergement en littoral et un dans l'intérieur, en partenariat avec les structures d'accueil et d'aide pour tous publics. L'aide régionale est de 52 500 € (210 € par séjour).

**Les gens qui ne partent pas en vacances sont de plus en plus nombreux et l'on voit se confirmer l'existence de travailleurs pauvres qui ne fréquentent pas les centres sociaux.** Nous avons en projet la mise en place d'un dispositif pour les aidants, c'est-à-dire les personnes en charge de personnes dépendantes ; la prise en compte, pour les dispositifs existants, des personnes en situation de handicap ; la réhabilitation adaptée et durable d'hébergements de tourisme social, notamment dans les grands sites touristiques dans le cadre du contrat de projets 2007-2013 (5 M€).

Par ailleurs, la Région Poitou-Charentes subordonne ses aides aux projets touristiques sur le littoral à la prise en compte du logement des saisonniers. La Région a soutenu la démarche organisée par le Carrefour d'initiatives sociales pour le travail et l'emploi en Poitou-Charentes qui vient d'élaborer une charte d'accueil des saisonniers. »

### **Pays de la Loire: le droit aux vacances pour tous**

« Il y a peu de temps, nous célébrions les soixante-dix ans des congés payés, avancée sociale indéniable, alors que partir en vacances reste un rêve à réaliser pour près de la moitié de nos concitoyens, remarque **Pascale Souillard**, conseillère régionale Pays de la Loire en charge du tourisme social. Plus précisément, près d'un Français sur deux n'est pas parti en vacances au cours de ces trois dernières années. C'est le manque de moyens et la précarité qui en sont la cause pour la majeure partie d'entre eux. Par là aussi se dessine le tableau d'une société dure et inégalitaire où le repos, les voyages, les vacances sont interdits aux moins favorisés.

Si le droit aux congés payés reste acquis, il reste à gagner le droit aux vacances pour tous. Plus que jamais, nous devons nous mobi-

liser. Il nous reste du chemin à parcourir et du Social avec un grand S à conquérir, voire à reconquérir, dans un contexte sans précédent de démantèlement des droits, acquis sociaux et démocratiques.

Le mouvement associatif et le mouvement syndical ont, au fil des années, travaillé contre l'exclusion et pour un tourisme social de qualité. Aujourd'hui, dans notre monde envahi par le "tout marchand", les difficultés sont multiples.

Les associations, les comités d'entreprise, qui ont beaucoup porté la mise en œuvre du droit aux vacances pour tous et d'un droit à la qualité, ont été confrontés aux baisses d'effectifs. Par ailleurs, 7,5 millions de salariés sur 24 millions travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés et, par conséquent, n'ont pas de CE. A cela s'ajoute nombre d'entreprises qui ont disparu ou qui en prennent le chemin.

A chaque emploi qui disparaît, ce sont aussi des moyens pour l'ensemble de la chaîne sociale qui diminuent, des caisses de protection sociale aux financements pour les comités d'entreprise. Alors que dire des vacances pour les jeunes précaires ? Qu'elles restent un projet lointain et un rêve hors d'atteinte pour les chômeurs. Le tourisme, le loisir, les vacances méritent une vraie politique globale. Les choix budgétaires effectués ces dernières années par les gouvernements sont loin de prendre en compte la problématique "plus de moyens pour financer le plan de consolidation du patrimoine du tourisme social" ! Et comme si cela ne suffisait pas, la Bourse Solidarité Vacances, créée par Michèle Demessine alors ministre, afin de permettre aux populations défavorisées – anciens, jeunes, familles – de partir en vacances, est à présent remise en cause. Il est question de changer son statut et de la placer sous la responsabilité de l'ANCV, ce qui désengagerait, encore une

fois, le ministère de ses responsabilités. Pourtant le travail en commun entre associations et comités d'entreprise a permis, entre autres, à des retraités à revenus modestes de partir pour la première fois.

C'est à l'État qu'il revient d'impulser une politique sociale du tourisme en matière de tourisme pour tous. Même si les régions vont jouer un rôle de plus en plus important, il ne s'agit pas de s'engager à la place de l'État, mais bien en partenariat avec lui et avec des moyens adaptés. Ainsi, la politique sociale du tourisme doit, pour exister, s'appuyer sur une volonté portée par l'État et trouver ses relais dans les collectivités territoriales, auprès des organismes et partenaires sociaux, avec un rôle actif des associations du secteur, des centres de vacances, des collectivités et des comités d'entreprise. Je ne suis pas favorable à ce que les régions deviennent seules autorisées à décider en matière de tourisme car cela favoriserait les iniquités territoriales faute de budgets. Une politique de l'État sur le départ en vacances est indispensable.

Dès 2005, la Région des Pays de la Loire a affirmé, dans sa stratégie, l'accès aux vacances pour tous en soutenant le développement du tourisme social selon trois axes. D'une part en favorisant la mise aux normes des bâtiments en matière de sécurité, mais aussi d'accessibilité à travers le soutien aux porteurs de projets pour obtenir le label Tourisme & Handicap. D'autre part en confortant la rénovation, la réhabilitation, la restructuration, l'extension et l'aménagement d'équipements et d'espaces de loisirs à vocation de tourisme social et familial. Enfin, en encourageant les porteurs de projets ayant des activités dans le domaine du tourisme social et familial à obtenir l'agrément national "Tourisme social et familial" (prévu par le décret n° 2002-624 du 24 avril 2002).

Ce soutien s'adresse principalement aux porteurs de projets touristiques associatifs, fédératifs ou mutualistes mettant en place une politique d'accueil qui favorise la mixité sociale. Les collectivités sont éligibles lorsqu'elles opèrent dans ce secteur si l'initiative privée ou associative est défaillante et que l'offre est déficitaire. En 2007, la Région des Pays de la Loire confirme l'intérêt pour ce programme en portant l'ouverture de crédit en investissement à 1,35 million d'euros.

Dans le tourisme, conjuguer croissance économique et progrès social est un défi d'avenir. Les politiques ne peuvent plus se tourner uniquement vers le tourisme sonnante et trébuchant. Les recettes touristiques s'élèvent, en France, à 34 milliards d'euros. Avec seulement 1 % de cette somme, l'État pourrait multiplier par cinq le budget total du ministère du Tourisme. Cela permettrait certainement de dégager les ressources indispensables pour garantir à tous les droits aux vacances, à la découverte et à la rencontre.

Certes, le monde et le tourisme changent. Sans doute le tourisme social et associatif doit-il continuer à évoluer en réinventant un tourisme pour tous et pour chacun, en conjuguant brassage social, solidarité, enrichissement personnel et vacances de qualité. Mais je sais que vous y travaillez déjà. »

### Régions : un partenariat essentiel

« Le financement de notre secteur est l'un des éléments fondamentaux de l'action de l'UNAT, rappelle Jean-Marc Mignon. Il n'y a pas de politique sociale du tourisme sans la conjugaison de financements publics et de financements associatifs ou privés. Sur les deux dernières années, les lois de finances qui ont été votées ont bien confirmé l'accès aux vacances pour tous comme l'une des prio-

rités de l'État, mais il n'y avait aucune ligne de crédit en face.

L'UNAT achève un travail de synthèse des aides à la rénovation du patrimoine du tourisme associatif en régions. Treize à quinze régions ont mis en place des aides spécifiques pour les hébergements de notre secteur ; trois régions en ont le projet dans le cadre des futurs contrats de programme État-régions. Une ou deux autres régions mentionnent des aides non spécifiques dont notre secteur pourra bénéficier. Au total, dix-sept à vingt régions apportent ou vont apporter une aide à la rénovation de notre secteur sans qu'il soit possible d'en préciser encore l'estimation globale.

Certaines régions mettent particulièrement l'accent sur l'aide aux hébergements en zone rurale, sur l'aide aux hébergements s'intégrant dans le plan Qualité France, sur la mise en accessibilité des équipements pour les personnes handicapées ou sur le démarrage d'activité. D'autres ont des actions d'aide au départ en vacances en matière de politique sociale. L'aide apportée à notre secteur permet de maintenir une offre de qualité avec une politique tarifaire accessible au plus grand nombre. À noter que les UNAT régionales sont rarement consultées par les régions lors de l'attribution des aides à la rénovation du patrimoine du tourisme associatif.

Cependant, les régions deviennent un partenaire essentiel du tourisme associatif. **C'est avec elles que nous devons réfléchir aux formes que pourra prendre, à l'avenir, une politique sociale du tourisme digne de ce nom.** L'UNAT travaille avec l'Association des Régions de France à l'élaboration d'une convention de partenariat, qui devrait être signée dans les prochains mois et qui servira de cadre aux relations entre les régions et le secteur du tourisme associatif pour la mise en place d'une politique plus structurée et plus cohérente. » ■

## Littoral : quelle place pour le tourisme associatif ?

**Le littoral est un territoire sous tension, tant pour la population que pour les vacanciers et les élus. La pression foncière est considérable et constitue le défi majeur pour la permanence d'une présence associative car l'immobilier de loisirs n'est plus le moteur de l'économie touristique littorale. Pour gérer l'attractivité, il est nécessaire d'intégrer l'activité touristique dans les outils de planification et dans la politique globale des territoires.**

### Littoral : le patrimoine associatif fragilisé

Valvuf regroupe 105 villages de vacances et 4 centres de jeunes, dont 20 villages sur le littoral ; 97 % des villages appartiennent à des collectivités territoriales. « En raison de cette proximité avec les collectivités, nous ressentons particulièrement les atouts et les difficultés qui concernent notre avenir sur le littoral, souligne **Catherine Vianay**, directrice patrimoine et partenariats à Valvuf.

Les structures du tourisme associatif à vocation sociale sont présentes depuis longtemps sur l'ensemble du littoral, avec une implantation dans les stations classiques et dans les zones littorales moins denses. Nos atouts par rapport aux collectivités résident dans le fait que nous sommes partenaires du développement économique et de l'animation locale, notamment à travers une politique d'ouverture maximale et supérieure à un seuil de rentabilité dans le secteur privé parce que nous ne rémunérons pas de capital et que nous avons une approche différente de notre fonction économique. **Le village de vacances demeure une formule nécessaire dans le panorama de l'offre touristique sur le littoral.** La diversité des publics que nous accueillons intéresse les collectivités, notamment les familles avec de jeunes enfants, les scolaires, les jeunes étudiants. Ces publics constituent une source de fidélisation de clientèle à moyen terme et à long terme et pratiquent les loisirs sportifs dans les structures des stations.

Nos difficultés résident dans le fait que nous n'apportons pas de clientèle étrangère et que certaines collectivités sont craintives par rap-

port à notre vocation sociale, redoutant des perturbations liées à l'accueil de clientèles défavorisées.

Par ailleurs, la pression foncière devient une difficulté fondamentale car elle menace nos activités et génère des surcoûts. Certains villages de vacances ont été vendus pour créer des résidences de tourisme ou des logements. Nous ressentons la "résidentialisation" du littoral en habitat secondaire et permanent. Il y a donc une fragilisation objective de notre secteur et un problème de fond d'accessibilité de toutes les clientèles au littoral.

Notre démarche consiste à allonger la durée des baux et des conventions au-delà de quinze ans. Nos structures représentent des réserves foncières pour les communes ainsi que la possibilité de préserver la diversité de l'offre touristique et la garantie d'emplois sur six ou sept mois. Mais certaines collectivités peuvent être tentées de vendre leur village de vacances lorsque le foncier atteint des sommets. »

### Gérer l'attractivité sur le littoral

**Christine Bouyer**, chargée de mission à la direction des espaces et des filières, ODT France, analyse les perspectives d'évolution du littoral. « Sur le littoral, la problématique des élus est forcément une problématique de résidentiel, de trop plein et de tension. C'est l'espace de population le plus densément peuplé (10 % de la population sur 4 % du territoire), une densité de population 2,5 fois supérieure à la densité nationale, avec des pointes à 2 500 habitants/km<sup>2</sup> dans le sud. Le rythme de croissance de la population littorale dépasse 5,7 %.

Non seulement cette tension est importante, mais elle va s'accroître. **On estime que d'ici 2030, 58 % de la croissance de la population française se fera sur le littoral en raison d'un solde migratoire positif.** Comme une partie des populations migrantes est constituée de personnes âgées, la population du littoral vieillit, ce qui pose des problèmes résidentiels et en matière de ressources humaines.

Le littoral prend une place importante sur le territoire avec en toile de fond la problématique de la surfréquentation, mais aussi des disponibilités qui doivent être mises, temporairement et de façon éphémère, au service d'une population qui se déplace des zones urbaines vers le littoral. Les investissements touristiques privilégient le sud par rapport au nord et le non marchand. L'attractivité consiste, entre autres, à savoir gérer une population résidentielle et une population éphémère présentant des géométries dans le temps et dans l'espace. La problématique majeure du littoral est l'organisation et la maîtrise de l'attractivité car une grande partie des problèmes qui y sont liés a un impact sur la politique foncière.

Sous un angle qualitatif et prospectif, le marché du littoral est un marché en mutation où se manifestent une pression accrue et une concurrence entre les différents usages. Le raccourcissement de la durée des séjours et le fractionnement des vacances se confirment et posent des problèmes en terme d'aménagement. Le littoral reste le premier espace touristique de vacances estivales et les types de tourisme se diversifient : courts séjours, itinérance, excursionnisme, double résidence. On observe de plus en plus une coexistence entre le tourisme, les habitants perma-

nents et les habitants intermittents. Le comportement des consommateurs du littoral et des autres territoires est indentique, avec une exigence croissante, une demande volatile, une recherche de qualité, de service, d'un bon rapport qualité-prix, d'authenticité et d'identité des territoires, donc de qualité environnementale et de nature. Les valeurs montantes de bien-être et de mieux-être supposent que les opérateurs développent le spa, la thalassothérapie, la balnéothérapie. On recherche la sécurité, la réassurance à travers les marques, les démarches qualité, la certification.

Pour gérer l'attractivité, il faut mettre en place des politiques publiques concertées et intégrées et assurer le respect des équilibres sociaux, économiques et culturels des territoires. Il est indispensable de prendre en compte la croissance de la mobilité des clientèles et le fait que l'immobilier de loisirs n'est plus le moteur de l'économie touristique littorale et qu'il est en grande concurrence avec l'immobilier résidentiel. Il faut également intégrer dans la réflexion le développement de destinations concurrentes et la création de nouveaux produits.

Dans cet ensemble de valeurs montantes et très diverses, s'affirme une logique de professionnalisme et d'adaptation de l'offre pour mieux répondre aux demandes. **Être attractif suppose qu'un territoire s'attache à la qualité de l'offre plutôt qu'à sa croissance.** Le grand thème de réflexion de l'attractivité/compétitivité porte sur la façon de faire du

tourisme de masse qualitatif et sans exclusion par la politique tarifaire. Le tourisme durable passe forcément par un allongement du temps de consommation et de la saison pour produire toute l'année et générer de l'emploi pérenne et qualifié. »

## Jeunes : développer le tourisme urbain

**Nathalie Parent**, adjointe au maire d'Angers, chargée du tourisme, a pour objectif de développer le tourisme urbain et la place des jeunes dans la politique touristique. « Depuis sept ans, mon message consiste à souligner que le tourisme fait partie de l'économie et qu'il faut travailler une pluralité de cibles de clientèle. Pour développer le tourisme, il faut avoir une notoriété, intégrer le tourisme dans toute la politique municipale et associer les habitants à la stratégie de développement pour en faire des ambassadeurs de leur territoire.

Un des enjeux d'une ville est de passer d'une politique d'offre à la mise en place d'une prestation attractive. On estime qu'Angers enregistre 3 millions de nuitées touristiques par an dont 65 % en hébergement non marchand ; 65 % de ces nuitées proviennent du tourisme d'affaires. Nous avons un potentiel de développement sur le tourisme d'agrément qui représente, actuellement, environ 200 000 visiteurs par an. Avec une durée de séjour qui ne dépasse pas 1,5 jour en tourisme d'agrément, nous ne raisonnons plus en allongement de la durée de séjour,

mais en optimisation de consommation (shopping, visites). Angers a investi dans un nouvel office de tourisme et travaillé sur l'offre en segmentant les clientèles : tourisme d'agrément, tourisme adapté, tourisme de découverte, tourisme social et associatif, tourisme d'affaires.

Nous avons créé, en zone urbaine, le centre d'accueil du lac de Maine pour les jeunes. Notre politique culturelle comporte des festivals dédiés à la jeunesse. Nos politiques touristiques et jeunesse sont très imbriquées. Les publics scolaires et étudiants constituent l'une de nos cibles privilégiées. Depuis huit ans, en février, l'office de tourisme organise l'opération de tourisme de découverte économique Made in Angers qui attire, entre autres, un public scolaire. Angers compte 35 000 étudiants sur 156 000 habitants. L'accueil des étudiants étrangers doit prendre en compte leur dimension d'ambassadeurs potentiels de notre territoire, notamment lorsqu'ils reçoivent leur famille.

Nous allons mettre en place une politique d'accueil des jeunes. Pour attirer cette clientèle, nous devons adosser notre notoriété aux événements majeurs, à des produits comme la Loire à Vélo ou Terra Botanica (centre ludique et éducatif dans le domaine du végétal). »

**Louis Basdevant** gère le centre Ethic Étapes du lac de Maine à Angers. « Notre établissement est situé en centre-ville, dans un parc de 200 hectares comportant un plan d'eau de 120 hectares. Il est spécialisé dans le tourisme des jeunes, souvent en groupes, qui recherchent un confort de type hôtelier et un accueil spécifique. Les jeunes représentent 52 % de nos nuitées. Nous accueillons également des adultes, des voyages scolaires, des voyages d'études, des stages sportifs, des personnes en formation, une clientèle de personnes handicapées, des compétitions, des événements. Le centre d'accueil Ethic Étapes reçoit 25 % d'étrangers. Nous gérons un terrain de camping de 65 emplacements avec des bungalows, fréquenté par 50 % d'étrangers. Nous avons réalisé 22 700 nuitées en 2006, soit 55 % des nuitées touristiques marchandes d'agrément à Angers. » ■

### Préconisations pour un tourisme littoral maîtrisé

« Nous pensons qu'il faut tenter de donner au tourisme sa place dans le cadre des politiques publiques concertées et intégrées, prendre en compte les impacts des politiques sectorielles (urbanisme, transport, fiscalité, formation) sur le tourisme, dit Christine Bouyer. Ce qui ramène aux principes du tourisme durable et à l'importance d'une certaine forme d'accueil illustrée par les villages de vacances. Pour être en mesure de répondre au marché et à ses évolutions, il faut mener une politique foncière et immobilière soucieuse d'une gestion économe des espaces, lutter contre l'artificialisation abusive des sols. Pour que le tourisme continue à se développer sur le littoral, qu'il soit une source d'emplois, d'économie, qu'il reste accessible à tous, il faut une volonté affirmée au niveau politique et un pilotage local, l'élaboration d'une stratégie de développement, du professionnalisme et la mise en place d'une organisation et de moyens. »

## Tourisme et développement durable

**Le tourisme durable n'est pas seulement de l'écotourisme, il concerne tous les types de tourisme et doit se traduire par l'adaptation de l'offre et la maîtrise du développement. En coût global, le développement durable est plus coûteux en matière d'investissements initiaux, mais génère très vite des économies.**

### Réchauffement climatique et évolutions énergétiques

Gilles Pennequin, haut fonctionnaire développement durable à la Délégation interministérielle pour l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT), inventorie les défis majeurs auxquels sont confrontées nos sociétés et leur impact potentiel sur le tourisme en France.

« Le premier défi est que la terre compte 100 millions d'habitants en plus par an, soit un milliard tous les dix ans. Nous allons atteindre assez rapidement 10 milliards d'habitants. L'Amérique ne représente plus que 4 % de la population mondiale et l'Asie-Pacifique près de 60 %. L'Afrique devrait quadrupler sa population d'ici un siècle.

Le second défi est alimentaire. Il va falloir nourrir 3 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2050. Sur une base 1990, il faudrait que la production agricole mondiale augmente de 75 %. Or, la population croît plus vite que la production agricole. Autre problème, celui de l'eau : 97 % de l'eau de la planète est salée et les trois quarts de l'eau sont dans des endroits relativement inaccessibles. L'agriculture utilise 73 % de l'eau douce, l'industrie 21 %, l'eau potable 6 %. Un Américain consomme environ 400 litres d'eau par jour alors que la consommation est de 20 à 30 litres par habitant dans les pays pauvres. D'ici 2025, la pénurie d'eau devrait toucher les deux tiers de la population mondiale.

Troisième défi, le défi écologique avec la dégradation des sols : 24 milliards de tonnes de terre arable sont perdues chaque année

tous pays confondus. La forêt tropicale occupait 2 milliards d'hectares en 1990, on l'a divisée par deux en un siècle. Le quatrième défi est énergétique. Au niveau mondial, en 2050, toutes choses égales par ailleurs, nous devrions avoir consommé le pétrole, le gaz et le charbon connus et, après 2 100, ces mêmes ressources connues et probables.

D'après les chiffres issus du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement au niveau mondial devrait se situer entre 2° C et 4° C sur ce siècle. Parmi les conséquences, la fonte des glaciers, la montée des eaux et la disparition assez rapide des récifs coralliens avec des incidences sur la ressource halieutique.

Tout cela provient des émissions de gaz à effet de serre. Il y a une corrélation très forte entre augmentation de la température et augmentation du CO<sub>2</sub>. En 1995, les États-Unis venaient en tête des émetteurs de gaz à effet de serre. Demain, les grands émetteurs de gaz à effet de serre seront la Chine et l'Inde. **Pour éviter un réchauffement supérieur à 2° C, chacun d'entre nous ne devrait pas émettre plus de 500 kg de CO<sub>2</sub> par an.** Un Américain se situe déjà onze fois au-dessus du seuil, un Allemand six fois, un Français quatre fois, un Chinois une fois et demie. On atteint 500 kg de carbone lorsqu'on utilise deux tonnes de béton (il en faut 17 pour construire une maison de 100 m<sup>2</sup>), ou lorsqu'on effectue 5 000 kilomètres en voiture en ville, ou en deux mois de consommation avec un 4x4, ou en un aller-retour Paris-New York en avion, ou en produisant et consommant 500 kg de bœuf ou 3 000 litres de lait. En supposant qu'une gouvernance mon-

diale en matière d'environnement puisse attribuer une carte à puce individuelle avec un droit à polluer personnel de 500 kg de carbone par an, imaginez quelle serait votre vie en matière de déplacements ou de chauffage...

En France, selon des scénarios étudiés par Météo France, la canicule de 2003 devrait devenir un été moyen en 2050. Une augmentation d'un degré équivaldrait à une "descente" de 150 kilomètres des territoires français vers le sud. Avec 4° C de réchauffement, Paris aurait un climat identique à celui de Marseille et le climat de Marseille ressemblerait à celui du désert du Maghreb. Certaines zones recevront plus de précipitations qu'actuellement et d'autres beaucoup moins.

**Il faut donc s'engager immédiatement dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre.** Et, de toute manière, le réchauffement devant atteindre 2° C à l'échelle mondiale et 3° C à 4° C pour la France, il va falloir se préparer à vivre avec des températures plus élevées. Les canicules auront une influence sur l'évolution de la forêt française. En 2100, nous aurons potentiellement une forêt méditerranéenne sur la moitié de la France et le chêne pédonculé aura disparu de nos paysages. Les terroirs changeront d'image d'ici un siècle. Toutes choses égales par ailleurs, la localisation des vignobles évoluera fortement et les rendements du blé et du maïs chuteront de 20 % à 25 %. En été, les risques d'incendie concerneront toute la France, les inondations et les tempêtes seront plus nombreuses. Avec une augmentation de 1,8° C, on pourrait perdre 30 % à 40 % d'enneigement d'ici 2050. Les stations de ski en moyenne montagne

n'auront plus de sens, la production de neige de culture sera difficile à cause du réchauffement et pénalisante pour les ressources naturelles. Il faut donc envisager une diversification de l'offre en moyenne montagne.

Comment atténuer le réchauffement climatique ? Il faut consommer moins d'énergie par point de PIB. Le pétrole représente 40 % à 50 % de la consommation énergétique finale française. Dans le tourisme comme dans les autres secteurs, plus vous serez économes en énergie et mieux vous résisterez aux chocs potentiels d'une énergie chère. Autres outils : le marché des droits à polluer pour le carbone dans l'industrie, la séquestration du carbone, le stockage de carbone en plantant des arbres.

On peut développer les économies circulaires et d'usage en réduisant l'empreinte écologique des bâtiments et les boucles économiques alimentaires, en louant des voitures électriques, etc. Dans les années 1975, on consommait en France 324 kWh/m<sup>2</sup>, on en consomme 180 actuellement. Demain, les maisons consomment 30 kWh/m<sup>2</sup> et des bâtiments à énergie positive apparaîtront.

Dans le monde, 55 % du pétrole est utilisé pour le transport qui fonctionne à 90 % grâce au pétrole. Actuellement, un Européen consacre 10 % de son revenu au transport et un Américain 20 %. Une énergie très chère générera des difficultés sociales. Il faudra arbitrer entre nourrir la population ou produire de l'énergie et des matériaux. **Les bio-carburants se heurteront à la nécessité de nourrir une population plus importante avec des rendements inférieurs et des ressources en eau réduites.** Nous devons repenser l'urbanisme car les surfaces artificialisées augmentent plus vite que la population et l'étalement de l'habitat entraîne une consommation accrue d'énergie. Dans les équipements touristiques, on peut réduire la consommation d'eau en diminuant la pression dans les

robinets, en sensibilisant les vacanciers à un usage raisonné.

La DIACT a mis en place la neutralité carbone des contrats de projets État-Région (énergies renouvelables, économies d'énergie dans les bâtiments, puits de carbone, report modal). En entrant les investissements en euros dans un calculateur, les préfets obtiendront le CO<sub>2</sub> potentiel par projet et pourront faire des arbitrages entre les projets d'investissement.

En été, 70 % de la fréquentation touristique a lieu sur 40 % du territoire. Les déplacements pour cause de loisirs incluant les séjours de très courte durée représentent 43 % de la mobilité quotidienne. Les déplacements touristiques augmentent de 2,5 % à 3 % par an. On atteint près de 500 voitures pour 1 000 habitants (64 voitures pour 1 000 habitants en 1955) avec une mobilité très forte et une croissance des déplacements de moins de 100 kilomètres ; l'essentiel des déplacements longue distance est généré par le tourisme. Le secteur du tourisme doit s'engager dans une stratégie d'adaptation et se poser des questions. Par exemple : Quels seront les territoires gagnants ou perdants selon le climat ? Quels seront les secteurs perdants (tourisme en montagne) ? Quelle sera l'évolution des produits du terroir ? Comment

s'adapter aux risques extrêmes qui vont augmenter ? Comment adapter les bâtiments à l'évolution climatique ?

Le tourisme doit participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers la haute performance énergétique des bâtiments et l'action sur la mobilité. La compensation carbone se développe, mais sera plus difficile à réaliser pour certaines catégories sociales défavorisées. L'utilisation de produits alimentaires en circuits courts permet de développer l'agriculture et contribue à réduire l'émission de gaz à effet de serre. On peut aussi privilégier les activités de loisirs produisant peu de gaz à effet de serre. **L'enjeu est important pour le tourisme associatif à vocation sociale car vos publics pourraient réduire leur mobilité touristique si le coût de l'énergie augmente.** Vos produits doivent répondre à ce nouveau contexte. »

## Tourisme et développement durable

« Le développement durable est une impérieuse nécessité qui doit concilier la performance économique, la gestion économe de la ressource et le respect des hommes et des sociétés, rappelle **Jean-Pierre Martinetti**, délégué géné-

### Restauration : un levier efficace

« Il existe divers moyens de mettre en place une démarche de développement durable dans le domaine de la restauration, affirme **Michel Lejeune**, responsable du Centre national de ressources restaurant d'enfants et de jeunes, Ligue de l'Enseignement. **À travers l'alimentation, on peut agir quotidiennement dans les secteurs de l'agriculture, du transport, de la santé.** On peut choisir des denrées issues de cultures et d'élevages respectant le plus possible l'environnement, proposer des repas thématiques ou agir sur une denrée toute l'année. On peut utiliser des produits de saison pour limiter les effets du transport et privilégier les produits locaux et, pour préserver la biodiversité, ne pas servir une espèce dont les effectifs diminuent. En matière de conditionnement, il faut éviter la portion individuelle consommatrice d'emballages. Trier les déchets concerne la cuisine, mais également le client et son plateau et, en fin de service, la récupération des produits recyclables. En matière de producteurs, certains de nos centres choisissent les produits équitables locaux. On peut acheter des produits bruts qui nécessitent une main-d'œuvre locale pour les travailler dans nos établissements. Il faut sensibiliser nos publics par l'affichage en salle ou les explications des cuisiniers, notamment les enfants qui répercutent l'information dans leur famille. »

ral de la Cité de la culture et du tourisme durable, directeur de l'agence de développement touristique des Alpes-de-Haute-Provence.

Le tourisme a des effets négatifs, mais il peut également apporter une valeur ajoutée économique, sociale, culturelle, environnementale s'il contribue à préserver, à mettre en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire dans le cadre d'un tourisme responsable vecteur d'échanges et de découverte. Il s'inscrit alors dans une démarche de développement durable. Le principe de l'Agenda 21 est d'inciter à agir de manière concertée et coordonnée en mettant en place des programmes. Un concept majeur du tourisme durable, c'est penser global, agir local.

Le tourisme durable a besoin de s'enraciner en termes de projets. Nous avons essayé de faire des Alpes-de-Haute-Provence un laboratoire du tourisme durable en mettant en place des expériences pilotes et une stratégie du développement durable. Nous disposons d'un potentiel avec le parc national du Mercantour, les deux parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon, la réserve géologique de Haute-Provence. Un Agenda 21 local incluant le schéma départemental de tourisme durable a été mis en place par le conseil général.

Faire du tourisme durable, c'est s'inscrire dans un processus à travers des expériences et des outils. Parmi les outils, citons les plans de gestion de sites naturels pour ouvrir au public des sites sensibles en tenant compte, afin de ne pas les dénaturer, de leur capacité de charge incluant des éléments quantitatifs et qualitatifs. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, nous avons mis en place une charte de l'accueil partagé dont le principe est l'apport mutuel entre touristes et résidents, la qualité de l'accueil assurée par les acteurs et l'engagement au respect de l'environnement par les touristes.

La Cité de la culture et du tourisme durable, implantée à Gréoux-Bains dans le château des Templiers et à Château-Laval sur un site Vacances Bleues, est labellisée Pôle d'excellence rurale. L'idée est de concrétiser et de diffuser une culture du tourisme durable en formant et en informant les acteurs du développement, en identifiant les expériences touristiques durables, en élaborant des outils et en faisant de la culture et du patrimoine des vecteurs de développement durable. »

### Mountain Riders : sensibiliser les publics

Mountain Riders, créée il y a six ans, a pour objet d'informer et de sensibiliser la clientèle en montagne et en particulier en stations de ski. « L'association compte 2 salariés, 400 adhérents, 2 000 sympathisants, précise son président fondateur **Christian Bujeaud**. Nous avons sept antennes régionales. Mountain Riders est soutenue par l'Ademe, par la Fondation Nicolas Hulot, par les Régions Rhône-Alpes et PACA et la moitié de nos partenariats sont privés.

Notre action s'organise autour de la concertation, de la rencontre,

de l'échange, de la proposition d'alternatives. Chaque année, nous produisons plusieurs outils pédagogiques libres de diffusion (100 000 dépliant, affiches, DVD en ligne). Le 14 novembre 2007, à Chambéry, lors de notre table ronde sur l'évolution climatique et le bilan carbone, nous présentons un travail réalisé avec les dix premières stations de ski qui ont effectué leur bilan gaz à effet de serre et leur bilan carbone. Depuis deux ans, nous réalisons un guide vert des stations de ski en matière d'eau, d'énergie, de transports, de loisirs, d'aménagement de la montagne. Nous organisons des événements avec des producteurs locaux pour informer sur les avantages des circuits courts.

Avec l'UCPA, nous avons mis en place une politique de développement durable au sein des camps de jeunes (adolescents). Nous avons formé 300 encadrants de l'UCPA sur la manière de réduire l'impact personnel dans une station de ski, qui ont sensibilisé 12 000 jeunes pendant l'hiver 2006-2007. Nous organisons des sorties sportives avec des adolescents comportant des lectures de paysage pour leur faire prendre conscience de l'impact d'une station sur son domaine skiable. » ■

#### Tourisme associatif : un acteur du développement durable

« Le secteur du tourisme associatif à vocation sociale fait depuis longtemps du tourisme durable sans le savoir, rappelle **Jacques Chauvin**, vice-président de l'UNAT. Il suffit de lire la charte du Bureau international du tourisme social de 1996 où apparaissent des notions fondamentales comme le respect de l'environnement et des populations, l'éducation à l'environnement, les notions de retombées économiques profitables aux populations locales, de respect des salariés, de projet éducatif.

Le groupe de réflexion "tourisme durable" de l'UNAT travaille sur quatre axes : diffuser, développer, former, commercialiser. Il faut faire du prosélytisme. Les temps de vacances et de loisirs sont des moments privilégiés pour faire passer des messages. Nous informons nos associations à travers nos publications internes, nous souhaitons mettre en place un pôle de ressources national, nous travaillons avec des fournisseurs, nous organisons des formations. Nous réfléchissons à une forme de labellisation "tourisme durable" au sein de l'UNAT. À noter que le calendrier scolaire est un enjeu fondamental sur les plans économique, social et environnemental. La concentration des vacances est en contradiction avec le développement durable. »

## ANCV : un partenariat pérenne dans un cadre rénové

**Philippe Kaspi**, directeur général de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, a réaffirmé, au Croisic, l'engagement ferme de l'ANCV aux côtés du secteur du tourisme associatif à vocation sociale, mais dans un cadre fondamentalement rénové.

Extraits de son intervention :

– « Il faut s'interroger sur le concept actuel de vacances et clarifier les objectifs en termes de populations visées (populations défavorisées, classes moyennes, travailleurs pauvres). Je comprends qu'en tant que gestionnaires d'établissements, vous ne puissiez pas vous concentrer uniquement sur l'accueil des populations défavorisées pour des raisons de mixité sociale et de rentabilité. Nous devons donc trouver un point de rencontre entre nos objectifs respectifs. »

– « Il faut redéfinir les structures d'accueil concernées par le tourisme social. En tant qu'établissement public, nous ne pouvons pas considérer que le tourisme social est constitué uniquement par le tourisme associatif à vocation sociale. »

– « Il faut redéfinir les aides qu'il convient de vous apporter. C'est parce que vous contribuez à la réalisation de certains objectifs et de politiques qu'il convient de vous aider. »

– « Nous allons revoir les aides à la personne et les aides à la pierre pour donner une nouvelle assise juridique à leur versement. »

– « Nous allons introduire une priorité aux handicapés et au tourisme durable. »

– « Nous souhaitons réfléchir avec vous sur l'évolution du secteur du tourisme associatif à vocation sociale afin d'adapter, éventuellement, notre forme de soutien. Un travail de réflexion va être engagé entre l'ANCV, ODIT France et la Direction du Tourisme en liaison avec l'UNAT, avec pour objectif, à l'horizon d'un an, une refonte du régime des aides afin de les adapter à vos besoins sur le long terme. Nous souhaiterions passer de la logique d'aide

actuelle à une logique de missions accomplies pour le compte de l'État. »

– « La mission de l'ANCV ne consiste pas seulement à attribuer des aides. Nous avons un rôle important à jouer dans l'élargissement du chèque-vacances aux entreprises de moins de 50 salariés. Mais également dans le lancement d'un programme en faveur du départ en vacances des personnes âgées pouvant concerner 500 000 personnes sur trois ans. Nous rassemblerons des partenaires autour de ce programme. Nous allons constituer l'offre à partir d'un cahier des charges. Les agences de voyages pourraient participer à la commercialisation de l'offre. Ce programme a une finalité sociale, mais aussi économique en générant une fréquentation hors saison positive pour vos établissements. »

### Le tourisme associatif, une réalité économique et sociale

Les équipements du tourisme associatif sont des acteurs économiques à vocation sociale et participent à l'aménagement du territoire. L'étude UNAT sur *L'apport social du tourisme associatif dans les territoires* (2005) confirme que le tourisme associatif à vocation sociale est non seulement une activité économique,

mais également un facteur de socialisation et de développement local, notamment pour les 40 % d'équipements implantés en milieu rural ou en moyenne montagne.

Le rôle social des équipements du tourisme associatif a besoin d'être mieux reconnu. Les villages de vacances de l'UNAT apportent cinq types de prestations : hébergement social (collégiens ou lycéens en internat, demandeurs d'emploi en avant saison, familles en difficulté ou personnes âgées isolées en hiver) ; fourniture de services (livraison de repas à domicile, restauration scolaire, d'entreprise ou de centres de loisirs) ; accès aux infrastructures et aux activités (manifestations, installations sportives, prêts de salles aux associations) ; prestations sociales (centres de loisirs, haltes-garderies) ; impacts sur la vie locale (création et maintien d'emplois, de commerces, de services publics, participation à la valorisation de l'environnement local). Selon l'enquête menée par l'UNAT en 2004, le secteur du tourisme associatif a versé 38,3 M€ d'impôts et taxes et 119,4 M€ de charges patronales sur les emplois directs qu'il génère (12 070 ETP annuels), soit 157,6 M€, alors que le cumul des aides à l'emploi et des aides à la pierre a représenté 23,2 M€, soit un solde positif de 134,5 M€ versés à la collectivité. ■

#### L'UNAT en chiffres (2006)

- 56 membres nationaux, 450 membres régionaux regroupés dans 23 UNAT régionales.
- Chiffre d'affaires cumulé : 1,46 milliard d'euros ; 38,20 millions de journées vacances.
- 1 160 équipements, soit 188 000 lits (hors centres de vacances et de loisirs) dont 30,2 % en montagne, 28,2 % à la campagne, 27 % sur le littoral, 9 % en moyenne montagne, 5,4 % en ville.
- 5,70 millions de personnes accueillies (dont 1,83 million dans les villages de vacances ; 1,18 million dans les hébergements de jeunes et les centres sportifs ; 1,2 million d'enfants dans les centres de vacances et de loisirs, 700 000 enfants en classes de découverte).
- 12 070 emplois directs ETP, 60 000 saisonniers.
- Un village de vacances dans une commune crée 15 ETP ; il dépense entre 158 000 € et 211 000 € dans l'environnement local ; chaque vacancier génère 90 € à 130 € de retombées économiques locales par semaine.

## Discours de clôture de François Soulage Un programme d'actions

J'ai noté chez le ministre une volonté forte de dialogue qui se traduit par une proposition de concertation. Il a volontairement repris l'expression « tourisme associatif à vocation sociale », montrant par là une volonté de ne pas nous marginaliser. Il nous a dit qu'il était prêt à travailler avec nous. Mais ses propositions risquent de mettre l'ANCV au centre de l'ensemble du dispositif financier. Or ceci constitue un grand risque car les ressources de l'ANCV sont, d'une part des ressources privées dont l'État ne peut pas disposer librement, et d'autre part elles sont limitées par la capacité bénéficiaire de l'Agence. Il convient donc d'être prudent sur ces annonces. Mais ceci veut dire que nous nous inscrivons durablement dans une baisse tendancielle des ressources publiques et progressivement, il faut s'adapter à cette nouvelle situation. Il faut aussi prendre en note que dans la concertation – et le ministre l'a indiqué –, il conviendra de clarifier les clientèles visées par l'ANCV ainsi que les installations visées par l'ANCV. Dans son intervention, Philippe Kaspi a dit à peu près la même chose et c'est pour nous une vraie question.

Notre responsabilité est de faire fonctionner cette concertation proposée par le ministre à partir d'un mémorandum aussi exhaustif que possible de l'ensemble de nos préoccupations et de nos questionnements.

Pour ce faire, il faudra :

- profiter des secteurs professionnels pour préciser nos propositions de manière à ce que nous puissions élaborer une véritable charte de travail de ces secteurs professionnels ;
- trouver, en lien avec nos partenaires (Caisse des Dépôts, Crédit coopératif...), des solutions innovantes pour faire face à la nouvelle situation financière annoncée ;
- renouer un dialogue fort avec les CAF et VACAF de manière, là aussi, à rétablir une aide à la personne pérenne dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention d'orientation et de gestion ;
- obtenir la relance d'un plan patrimoine, y compris pour les enfants.

### Le débat sur les régions

Nous avons noté la proposition, par l'Association des Régions de France, d'élaborer un livre blanc sur le tourisme avec le souhait, voire l'engagement, que nous soyons associés à cette élaboration. Nous avons noté une volonté de conforter les bons rapports actuels. Nous avons constaté qu'ensemble, nous pensions que les dispositifs utilisables étaient mal exploités. Les régions ont rappelé l'importance des schémas régionaux du tourisme ainsi, d'ailleurs, que celle des schémas départementaux.

Notre responsabilité est de :

- préparer le livre blanc avec l'Assemblée des Régions de France ;
- négocier notre présence systématique dans les comités régionaux du tourisme ;
- aboutir, au cours de l'année 2008, à une déclaration commune avec l'Association des Régions de France comme avec l'Association des Départements de France, qui serait signée en avril-mai et permettrait des déclinaisons en régions.

Pour aboutir à cela, il nous faut mettre au point une charte modifiée entre les UNAT régionales et l'UNAT nationale en coordination et préparer après les municipales, en vue des régionales 2010, des rencontres régionales qui seraient l'occasion de signer des déclarations communes régionales.

### Le tourisme durable

Nous avons noté que les problèmes qui se poseront demain nécessitent des solutions dès aujourd'hui. Cela rejoint les remarques, en particulier de l'atelier numéro 2, sur le littoral et les mutations nécessaires du tourisme de masse. Les réflexions sur le développement durable nous incitent à repenser nos investissements à long terme. Nous notons la prégnance des questions foncières. La pression foncière va s'accroître par-

tout. Nous en déduisons un rôle tout à fait essentiel pour la commission « développement durable » qui doit travailler à une meilleure coordination des initiatives comme Louis Bassevant et Jean-Michel Coeffe ont commencé à le faire dans leur intervention orale.

Notre responsabilité est de :

- créer un groupe de travail sur la question des établissements, de l'amélioration du bâti ancien, de la manière dont on s'adapte aux nouvelles contraintes du développement durable ;
- déterminer, pour s'adapter à la nouvelle réglementation sur l'accessibilité, quels sont les coûts supplémentaires que nous allons avoir à engendrer de manière à pouvoir préparer les futurs plans de financement ;
- travailler à une démarche d'ensemble qui, tout en prenant du temps, doit pouvoir concerner tout le monde. C'est ce à quoi tendent aujourd'hui Chouette Nature, Ethic Etapes et la Ligue de l'Enseignement.

Mais le développement doit être l'occasion aussi de créer de véritables projets d'entreprise. Il faut encore éviter les effets négatifs de ces changements climatiques mis en évidence par Monsieur Pennequin. Et compte tenu des conséquences économiques liées à ces changements et particulièrement liées aux pressions foncières et de modification dans l'utilisation des territoires, il convient de réfléchir avec les collectivités locales – et c'est peut-être le travail des UNAT régionales – pour préparer les évolutions nécessaires de nos produits.

Enfin, il est nécessaire, dans une démarche de développement durable, de réfléchir à deux questions essentielles : le parcours professionnel de nos salariés pour faire sortir ceux-ci de la précarité, et la nécessité d'obtenir un meilleur calendrier scolaire qui peut être le garant d'une utilisation plus durable de l'ensemble des équipements de tourisme. Cette dernière revendication concerne l'ensemble de la profession touristique. ■

L'UNAT remercie pour leur soutien le conseil régional des Pays de la Loire, le conseil général de Loire-Atlantique, le Crédit Coopératif, l'ANCV et la MAIF, ainsi que le village de vacances Domaine de Port-aux-Rocs AVMA, adhérent Cap France du Croisic qui a accueilli la manifestation. Les discours et les interventions des V<sup>e</sup> Rendez-vous de l'UNAT sont disponibles sur le site Internet [www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr)